



## Liste des délibérations

### Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon

**Messigny-et-Vantoux, le 9 décembre 2024**

**Convocation du 3 décembre 2024**

#### **Présents/Pouvoirs :**

M. Jean-Charles BAUDION	Maire	Bligny-le-Sec Absent excusé pouvoir à JM Staiger
M. Daniel PETEUIL	Maire	Champagny Absent excusé pouvoir à P Minard
M. Vincent PIERROT	Maire	Chanceaux Absent excusé
M. Yann VAXILLAIRE	Maire	Curtil-Saint-Seine
M. Pascal MINARD	Maire	Darois
M. Bruno MOUSSERON	Adjoint	Darois
M. Jean-René ESTIVALET	Maire	Etaules Absent excusé pouvoir à B Colson
M. Gilles DUTHU	Maire	Francheville
M. Bénigne COLSON	Maire	Frenois
M. Gilles SAULGEOT	Maire	Lamargelle
Mme Catherine BURILLE	Maire	Léry
Mme Françoise GAY	Maire	Messigny-et-Vantoux
M. Serge MOUCHON	Adjoint	Messigny-et-Vantoux
M. Jean-Michel BUGEON	Conseiller Municipal	Messigny-et-Vantoux
Mme Virginie MARIAGE	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux
M. Pierre-Olivier ROUX	Adjoint	Messigny-et-Vantoux Absent excusé donne pouvoir à F Gay
Mme Isabelle RISSO	Adjointe	Messigny-et-Vantoux
Mme Sylvie ZACCAGNINO	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux

M. Vincent LEPRETRE	Conseiller Municipal	Messigny-et-Vantoux
Mme Agnès DIEUDONNE	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux
M. Christophe DEQUESNE	Maire	Panges
M. Nicolas BOUCHEROT	Maire	Pellerey
M. Pascal THEIS	Maire	Poiseul-la-Grange
Mme Eliane LEPINE	Maire	Poncey-sur-L'ignon
M. Nathalie BARD	Maire	Prenois
Mme Catherine LARCAT	Adjointe	Prenois Absente excusée pouvoir à Nathalie Bard
M. Denis MAIRET	Maire	St-Martin-du-Mont Absent excusé donne pouvoir à B Tortochaux
M. Bertrand TORTOCHAUX	Adjoint	St-Martin-du-Mont
M. Fabien CORDIER	Maire	Saint-Seine-l'Abbaye
M. Daniel MALGRAS	Adjoint	Saint-Seine-l'Abbaye
M. Raymond DUMONT	Maire	Saussy
M. Jean-Michel STAIGER	Maire	Savigny-le-Sec
Mme Catherine BENINCA	Adjointe	Savigny-le-Sec
M. Joachim PELLICOLI	Adjoint	Savigny-le-Sec Absent excusé pouvoir à Catherine Beninca
Mme Martine SICCARDI	Adjointe	Savigny-le-Sec
M. Cyrille FAUCONET	Adjointe	Trouhaut
M. Dominique FEVRET	Maire	Turcey Absent excusé pouvoir à Cyrille Fauconnet
Mme Catherine LOUIS	Maire	Val-Suzon
M. Patrick BOYON	Maire	Vaux-Saules
Mme Sandra GRAILLOT	Maire	Villotte-Saint-Seine

Madame Catherine LOUIS fait l'appel des conseillers communautaires et déclare la séance ouverte à 18h40.

Le quorum est atteint.

Catherine Burille est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Communautaire :

L'approbation du dernier Conseil Communautaire est soumise aux votes :

8 contres

14 abstentions

Catherine Louis propose de dérouler l'ordre du jour de rajouter une délibération à l'ordre du jour, l'Assemblée accepte à l'unanimité

**1/ Décision modificative budgétaire (budget chaufferie)**

N° INSEE : 1639_	CCFSS - CHAUFFERIES	Exercice 2024
------------------	---------------------	---------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE**  
**N°12-01**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Date de convocation :	03/12/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	40	Pour :	39
Nombre de membres présents :	31	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	39	Abstention :	0

L'an 2024, le 09 décembre, Le conseil communautairel légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Catherine LOUIS

Présents : VAXILLAIRE Yann - MINARD Pascal - MOUSSERON Bruno - DUTHU Gilles - COLSON Bénigne - SAULGÉOT Gilles - BURILLE Catherine - GAY Françoise - MOUCHON Serge - RISSO Isabelle - BUGEON Jean-Michel - MARIAGE Virginie - ZACCAGNINO Sylvie - LEPRETRE Vincent - DIEUDONNE Agnès - DEQUESNE Christophe - BOUCHEROT Nicolas - THEIS Pascal - LEPINE Eliane - BARD Nathalie - TORTOCHAUX Bertrand - CORDIER Fabien - MALGRAS Daniel - DUMONT Raymond - STAIGER Jean-Michel - BENINCA Catherine - SICCARDI Martine - FAUCONET Cyrille - LOUIS Catherine - BOYON Patrick - GRAILLOT Sandra -

Procurations : BAUDION Jean-Charles donne pouvoir à STAIGER Jean-Michel - PETEUIL Daniel donne pouvoir à MINARD Pascal - ESTIVALET Jean-René donne pouvoir à COLSON Bénigne - ROUX Pierre-Olivier donne pouvoir à GAY Françoise - LARCAT Catherine donne pouvoir à BARD Nathalie - MAIRET Denis donne pouvoir à TORTOCHAUX Bertrand - PELLICOLI Joachim donne pouvoir à BENINCA Catherine - FEVRET Dominique donne à FAUCONET Cyrille -

Absents :

Excusés : BAUDION Jean-Charles - PETEUIL Daniel - PIERROT Vincent - ESTVALET Jean-René - ROUX Pierre-Olivier - LARCAT Catherine - MAIRET Denis - PELLICOLI Joachim - FEVRET Dominique -

Secrétaire de séance : Catherine BURILLE

Objets : Ajustements budgétaires

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6215 (012) : Personnel affecté par collecti	-3 840,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	3 840,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Certifié exécutoire par Catherine LOUIS, La Présidente,, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A MESSIGNY-ET-VANTOUX, le

Ont signé La Présidente, et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

La Présidente,

le(s) secrétaire(s) de séance

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**FORÊTS SEINE ET SUZON**  
 4 bis rue des Ecoles  
 21380 MESSIGNY ET VANTOUX

## 2/ Tarifs PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

*Vu les statuts de la CC Forêts, Seine et Suzon*

*Vu la délibération 23D07-05 du 4 juillet 2023 relative aux tarifs péri et extrascolaires*

Madame la Présidente explique que la CAF de Côte d'Or a sollicité en 2022 toutes les collectivités pour revoir leurs tarifs périscolaire et extrascolaire afin de :

- Favoriser l'accès des services aux revenus les plus faibles (QF inférieur à 750€)
- Pratiquer des tarifs selon un taux d'effort, avec des tarifs plancher/plafond (ce point est déjà en place dans notre collectivité depuis 2016)
- Prendre en compte le quotient familial et non plus le revenu et le nombre d'enfants.

Ainsi les nouveaux tarifs ont été approuvés par délibération en Conseil Communautaire le 4 juillet 2023

Il convient désormais de délibérer sur la situation particulière des enfants bénéficiant d'un PAI - Projet d'Accueil Individualisé

Pour être en cohérence avec les tarifs périscolaires matin et soir, nous proposons les tarifs suivants :

Activité	Taux d'effort	plancher	plafond
<b>Temps restauration PAI</b>	0,0700%	1.05€	3.78€

Le temps de garde appliqué sera de 3 unités.

Pour les familles extérieures : tarifs majorés de 30 %

Pour le tarif **plancher** à 1.37 €

Pour le tarif **plafond** à 4.92 €

Après délibération, le Conseil Communautaire :

**POUR 38**

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 1**

- **ADOPTE** les tarifs ci-dessus proposés.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### 3/ Modification du tableau des emplois

*Vu les statuts de la Communauté de communes Forêts Seine et Suzon*

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint territorial d'animation permanent à temps non complet et de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

**Après délibération, le Conseil Communautaire**

**POUR 39**

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

- **DECIDE** de porter, à compter du 01/01/2025 de 26 heures 21 minutes à 29 heures 14 minutes (*temps de travail modifié*) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint d'animation (*horaire annualisé*)
- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique de catégorie C relevant du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet 35/35<sup>ème</sup> par exercer les fonctions d'adjoint technique en milieu rural à compter du 01/01/2025
- **APPROUVE** la création des postes
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- **VALIDER** le tableau des emplois
- **AUTORISE** la Présidente, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

### 4/ Délibération de principe actant la construction d'un pôle péri-extrascolaire à Messigny-et-Vantoux

*Vu le code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon et notamment la compétence petite enfance*

*Vu la délibération 37/2024 de la commune de Messigny-et-Vantoux en date du 23 septembre 2024*

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que les effectifs périscolaires et extrascolaires du site situé à Messigny-et-Vantoux sont en constante augmentation depuis plusieurs années, et qu'une solution d'agrandissement de ces espaces est recherchée.

Des mesures ont déjà été prises afin de pallier cette augmentation en délocalisant le centre extrascolaire des maternelles sur le site intercommunal situé à Savigny-le-Sec.

Par délibération du 23 septembre 2024, la commune de Messigny-et-Vantoux propose la mise à disposition d'un terrain situé en face de l'actuel site péri-extrascolaire, dont une partie du terrain accueille aujourd'hui les ateliers municipaux.

Suite à la présentation de la première étude de la MICA, la commission travaux s'est réunie en date du 28 novembre 2024 et propose d'acter le principe de construction d'un pôle périscolaire et extrascolaire sur les parcelles désignées sous réserves de la **faisabilité technique et financière de l'opération**.

Après délibération, le Conseil communautaire

**POUR 38**

**CONTRE 1**

**ABSTENTION 0**

- **ACTE** le principe de construction d'un pôle périscolaire et extrascolaire sur les parcelles désignées par la commune de Messigny-et-Vantoux **sous réserves de la faisabilité technique et financière de l'opération**.

## 5/ Convention SIEAVS

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Vu la délibération n°03/2019 du 23 janvier 2019 s'opposant au transfert de compétences « eau » et « assainissement » au 1er janvier 2020 à la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon,

Vu les délibérations 24d07-14 et 15 de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon, relative au transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et aux études préalables

Vu les statuts du Syndicat d'Assainissement de la Vallée du Suzon SIEAVS ;

Vu les statuts de la CCFSS

Dans le cadre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026, Madame la Présidente explique qu'un groupement de commande est constitué avec la SIEAVS afin de réaliser les études préalables au transfert de cette compétence.

La convention présentée ce jour au Conseil Communautaire vise à régler les modalités financières et techniques de ce groupement de commande. (cf convention en pièce jointe).

La commission Mapa créée pour ce groupement de commande sera composée de 2 représentants de chacun des membres du groupement, élus parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la commission Mapa de chaque membre du groupement de commande.

La commission Mapa de notre collectivité se réunira prochainement pour élire les représentants au groupement.

Le Comité de pilotage sera composé de 2 représentants de chaque membre du groupement désigné au sein de son organe délibérant

Après délibération, le Conseil Communautaire

**POUR 39**

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de groupement pour la réalisation de l'étude de transferts de compétences Eau Potable, assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon au Sieavs au 31 décembre 2025.
- **DESIGNE** Fabien Cordier et Cyrille Fauconnet en tant que représentants de la CCFSS au sein du Comité de Pilotage
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents se rapportant à ce dossier

## **6/ Modification des statuts et du périmètre du Syndicat issu de la fusion du syndicat d'adduction d'eau de Varois-et-Chaignot et du syndicat d'adduction et d'assainissement des eaux de Clénay-Saint-Julien**

*Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-27*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes forêts Seine et Suzon*

*Vu la délibération du comité syndical du syndicat d'adduction et d'assainissement des eaux de Clénay-Saint-Julien du 8 août 2024 sollicitant la fusion des deux syndicats*

Madame la Présidente expose que la Communauté de Communes doit émettre un avis quant au périmètre du futur syndicat d'adduction d'eau de Varois-et-Chaignot et du syndicat d'adduction et d'assainissement des eaux de Clénay-Saint-Julien ainsi que sur les statuts.

L'arrêté préfectoral actant le nouveau périmètre et les statuts sont joints à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire

**POUR 39**

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

**APPROUVE** le périmètre du nouveau syndicat

**APPROUVE** les statuts du nouveau syndicat

**AUTORISE** la Présidente à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Délibération ajoutée à l'ordre du jour :

### **Placement sous protection fonctionnelle d'un élu faisant l'objet d'une plainte**

*Vu les articles L2123-34 alinéa 2 et L5214-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant la possibilité d'accorder le placement sous protection fonctionnelle un élu faisant l'objet de poursuites pénales liées à des faits n'ayant pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions ;*

*Vu la convocation et l'audition de Monsieur Jean-Michel Staiger dans le cadre d'une plainte pour harcèlement moral dans le cadre de ses fonctions de Vice-Président ;*

*Vu le courrier de Monsieur Staiger en date du 9 décembre 2024 demandant la protection fonctionnelle de la collectivité ;*

Monsieur Jean-Michel STAIGER quitte la salle.  
Après délibération, le Conseil Communautaire

**POUR : 37**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**-AUTORISE** le placement sous protection fonctionnelle de Monsieur Jean-Michel STAIGER qui fait l'objet de poursuites pénales liées à des faits n'ayant pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions.

**Approbation du compte rendu du 9 décembre 2024**

M. Jean-Charles BAUDION	Bligny le Sec	
M. Daniel PETEUIL	Champagny	
M. Vincent PIERROT	Chanceaux	
M. Yann VAXILLAIRE	Curtil-Saint-Seine	
M. Pascal MINARD	Darois	
M. Bruno MOUSSERON	Darois	
M. Jean-René ESTIVALET	Etaules	
M. Gilles DUTHU	Francheville	
Mr Bénigne COLSON	Frenois	
M. Gilles SAULGEOT	Lamargelle	
Mme Catherine BURILLE	Léry	
Mme Françoise GAY	Messigny-et-Vantoux	
M. MOUCHON Serge	Messigny-et-Vantoux	
Mme RISSO Isabelle	Messigny-et-Vantoux	
M. Jean-Michel BUGEON	Messigny-et-Vantoux	
Mme Virginie MARIAGE	Messigny-et-Vantoux	
M. Pierre Olivier ROUX	Messigny-et-Vantoux	
Mme Sylvie ZACCAGNINO	Messigny-et-Vantoux	
M. Vincent LEPRÊTRE	Messigny et Vantoux	
Mme Agnès DIEUDONNE	Messigny et Vantoux	
M. Christophe DEQUESNE	Panges	

M. Nicolas BOUCHEROT	Pellerey	
M. Pascal THEIS	Poiseul-la-Grange	
Mme Éliane LÉPINE	Poncey-sur-L'Ignon	
Mme Nathalie BARD	Prenois	
Mme Catherine LARCAT	Prenois	
M. Denis MAIRET	St-Martin-du-Mont	
M. Bertrand TORTOCHAUX	St-Martin-du-Mont	
M. Fabien CORDIER	Saint-Seine-l'Abbaye	
M. Daniel MALGRAS	Saint-Seine-l'Abbaye	
M. Raymond DUMONT	Saussy	
M. Jean-Michel STAIGER	Savigny-le-Sec	
Mme Catherine BENINCA	Savigny-le-Sec	
M. Joachim PELLICIOLI	Savigny-le-Sec	
Mme Martine SICCARDI	Savigny-le-Sec	
M. Cyrille FAUCONET	Trouhaut	
M. Dominique FEVRET	Turcey	
Mme Catherine LOUIS	Val Suzon	
M. Patrick BOYON	Vaux Saules	
Mme Sandra GRAILLOT	Villotte-Saint-Seine	